



## INFOGRAPHIE

# Voies d'accès à la médecine du travail

Dans le contexte de la raréfaction de la ressource médicale, le besoin d'identifier la typologie des candidatures pouvant être enregistrées au sein d'un SPSTI en vue d'un recrutement est régulièrement exprimé.

Une infographie a donc été créée afin de proposer, sous la forme d'un tableau interactif des profils connus en leur associant et une note juridique quant à leur régime d'exercice et des propositions contractuelles dédiées.

La lecture se fait selon deux entrées : l'origine géographique du diplôme et l'état quant à l'obtention nécessaire de la qualification (en cours ou acquise). La colonne la plus à droite récapitule les cas où le praticien peut être recruté en tant que médecin du travail qualifié.

Cet outil, présenté lors de la Journée RH du 5 décembre dernier. Il est désormais en ligne sur le site de Présanse, accompagné d'un support explicatif. ■

## Médecins : exercer au sein d'un SPSTI

LIEU D'OBTENTION DES TITRES ET DIPLÔMES INITIAUX

EN COURS DE QUALIFICATION

Formation initiale

Changement de spécialité

Étudiant en médecine du travail / Conseil départemental de l'Ordre

Interne en médecine / CHU

Collaborateur médecin

Changement de postulation / CRCS

Commission de qualification sur dossier / Conseil de l'Ordre

Autorisation de remplacement / CDD ✓

Convention de stage\* / En CDD de remplacement ✓

Contrat de travail de collaborateur médecin ✓

Contrat de formation réglementaire

\*Agrément spécifique du SPSTI.



FRANCE



UNION EUROPÉENNE



HORS UE

MÉDECIN TITRÉ HORS UE  
PROCÉDURE D'AUTORISATION  
D'EXERCICE (PAE)

Reconnaissance de qualification

Lauréat des épreuves théoriques (EVC)

Contrat de travail spécifique pendant le parcours de consolidation\* ✓

\*Agrément spécifique du SPSTI.

## MÉDECINS : EXERCER AU SEIN D'UN SPSTI (ARTICLE L. 4623-1 DU CODE DU TRAVAIL)

### QUALIFIÉ EN MÉDECINE DU TRAVAIL

Médecin du travail

- ▶ DES
- ▶ CES
- ▶ Régularisation
- ▶ Reconversion
- ▶ Changement de spécialité
- ▶ Équivalence du diplôme (UE/CI)
- ▶ Titre étranger reconnu (PAE)

Contrat de travail possible



### MÉDECIN QUALIFIÉ EN UNION EUROPÉENNE

Qualification automatique (attestation du pays membre et Conseil de l'Ordre)

Contrat de travail possible



### MÉDECIN QUALIFIÉ PAR CONVENTIONS INTERNATIONALES

Qualification automatique / Conseil de l'Ordre

Contrat de travail possible



### POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Notes : Les études de médecine en France (schéma)
- ▶ Régime de l'interne
- ▶ Régime du Collaborateur médecin
- ▶ Régime du changement de postulation
- ▶ Régime du PAE